

MAIRIE DE CHEVENON 3 rue des écoles 58160 CHEVENON

03 86 68 72 75

mairie@chevenon.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 07 février 2022

Présents:

Françoise BERNARD, Yannick CAIRA, Jérôme FERRE, Martine GAUCHER, Emmanuel LOCTIN, Philippe POUZOL, Jean-Luc RAYMOND, Sandrine SORIAUX, Jean-Luc VINCENT.

Excusé(s) ayant donné procuration : Madame Fabienne CANOT donne procuration à Madame Françoise BERNARD, Madame Elodie MONTIGNAC donne procuration à Monsieur Emmanuel LOCTIN, Madame Aurélie MONTIGNAC donne procuration à Monsieur Jean-Luc RAYMOND, Madame Frédérique PALLADINI donne procuration à Madame Martine GAUCHER, Madame Régine BERNARD-FOUCAULT donne procuration à Monsieur Jérôme FERRE

<u>Absent</u>: Florian DESROCHES

Secrétaire de Séance : Jérôme FERRE

Le quorum est atteint.

La Séance s'ouvre à 18h40

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 décembre 2021

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 14

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2021;
- Compte-rendu de délégations ;
- Dossiers soumis au vote :
- Réhabilitation Mairie : modification du plan de financement ;
- Retrait délibération n°2021-58;
- Engagement des dépenses d'investissement budgets commune et assainissement ;
- Convention mise à disposition terrasse du Bar;
- Adhésion à la l'AMRF.

> Informations:

- Bilan commission finances;
- Compte-rendu réunion de chantier n°1 réhabilitation Mairie ;
- Déménagement mairie ;
- Ouverture du secrétariat au public ;
- Calendrier des commissions ;
- Fête de la musique 2022.
 - Questions et informations diverses.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Lotissement du pré Vert : autorisation pour rétrocession – Vador Immobilier

Monsieur Le Maire propose de retirer à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Convention occupation du domaine public ;
- Convention mise à disposition terrasse du Bar

COMPTE- RENDU DE DELEGATIONS

Par délibération du 5 juin 2020 le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

• **Objet :** Marché de travaux – réhabilitation Mairie de Chevenon

LOT 1: Gros Œuvre - ravalement

Entreprise retenue: SARL Nièvre Concept (58000 Nevers)

Montant: 119 113,34 € HT (142 936,01 € TTC)

Date de signature : 24/01/2022

LOT 2 : Couverture Zinguerie

Entreprise retenue: SARL Jean-Luc LUTSEN (58000 Saint Eloi)

Montant: 72 707,88 € HT (87 249,46 € TTC)

Date de signature : 24/01/2022

LOT 3 : Menuiseries Bois Extérieures et Intérieures Entreprise retenue : SARL Artisans Plus (58000 Nevers)

Montant: 53 675,30 € HT (64 410,36 € TTC)

Date de signature : 24/01/2022

LOT 4 : Plâtrerie peinture

Entreprise retenue : SARL Contoux Guy (03340 Neuilly le Réal)

Montant: 71 037,93 € HT (85 245,52 € TTC)

Date de signature : 24/01/2022

LOT 5 : Carrelage Faïence

Entreprise retenue: SARL Carreaux 3000 (03400 Yzeure)

Montant: 16 473,00 € HT (19 767,60 € TTC)

Date de signature : 24/01/2022

LOT 6 : Sols Souples

Entreprise retenue: SARL Ducellier (03000 Moulins)

Montant: 3 173,81 € HT (3 808,57 € TTC)

Date de signature : 24/01/2022

LOT 7 : Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire Entreprise retenue : SAS ETS Roche (03007 Moulins)

Montant: 47 970,00 € HT (57 564,00 € TTC)

Date de signature : 24/01/2022

LOT 8 : Electricité

Entreprise retenue: SAS TECHNIC ELEC 58 (58000 Nevers)

Montant: 27 084,00 € HT (32 500,80 € TTC)

Date de signature : 24/01/2022

• **Objet :** Ramonage chargement et évacuation du bois station d'épuration

Entreprise retenue: SAS ARBORIS (58170 TAZILLY)

Montant: 3 600.00 € HT (4 320 € TTC)

Date de signature: 19/01/2022

• Objet: abattage bois station d'épuration

Entreprise retenue: Arbologue Romain CALAIS (58700 Lurcy Le Bourg)

Montant: 1 440 € TTC

Date de signature : 19/01/2022

• **Objet :** Réparation Citroën Jumper

Entreprise retenue: Centre Equipement Véhicule (58000 Challuy)

Montant: 1321.04.00 € HT (1585.25 € TTC)

Date de signature : 25/01/2022

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE DE CHEVENON : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Depuis le 13 décembre 2021, la maîtrise d'œuvre a restitué l'analyse des offres et a permis d'attribuer les marchés aux entreprises retenues. Cette analyse révèle des différences dans les montants des lots. Il convient donc d'ajuster le plan de financement.

Un nouveau plan de financement, intégrant ces éléments, est proposé comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes	
Honoraires (maîtrise	52 573 €	DSIL exceptionnelle 2021 – Rénovation	224 520 €
d'œuvre + bureaux		thermique des Bâtiments des	
d'études)		collectivités territoriales (48,4 %)	
Travaux de réhabilitation	411 235,26 €	Programme EFFILOGIS - travaux	96 526,61 €
– Mairie de Chevenon		(Rénovations de bâtiments publics à	
		basse consommation d'énergie et	
Lot 1 – Gros œuvre	119 113,34 €	biosourcés) (20,8 % des travaux)	
Lot 2 – Couverture	72 707,88 €		
Zinguerie		AAP SIEEEN (Rénovation Energétique	
Lot 3 – Menuiseries Bois	53 675,30 €	des Bâtiments Publics du SIEEEN –	50 000 €
Lot 4 – Plâtrerie Peinture	71 037,93 €	Travaux) (10,8 % des travaux)	
Lot 5 – Carrelage Faïence	16 473,00 €		
Lot 6 – Sols souples	3 173,81 €		
Lot 7 - CVPS	47 970,00 €		
Lot 8 - Electricité	27 084,00 €		
		Commune de Chevenon (20 %)	92 761,65 €
		commune de eneverion (20 70)	32 / O1,03 €
TOTAL	463 808,26 €	TOTAL	463 808,26 €
TOTAL	403 000,20 €	TOTAL	+03 000,20 €

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à solliciter les subventions suivantes décrites dans le plan de financement prévisionnel modifié
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 14

CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE CHEVENON A L'APPEL A PROJETS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS DU SIEEEN – PHASE TRAVAUX – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 13 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé la candidature à l'Appel à Projet du SIEEEN dans le cadre du projet de réhabilitation de la mairie de Chevenon pour une aide financière accordée en **phase TRAVAUX**.

Dans le cadre de cette aide, il précise que si la Commune est désignée lauréate, elle peut bénéficier d'une subvention correspondant au maximum à 35% du montant HT des postes de rénovation énergétique (50% du montant HT sur les postes de travaux utilisant des matériaux biosourcés), et plafonnée à 50 000 € par projet dans le cas d'un bâtiment de type ERP et 25 000 € dans le cas d'un logement.

Depuis le 13 décembre, la maîtrise d'œuvre a restitué l'analyse des offres et a permis d'attribuer les marchés aux entreprises retenues. Cette analyse révèle des différences dans les montants des lots. Il convient donc d'ajuster le plan de financement.

Il est proposé le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Honoraires (maîtrise d'œuvre + bureaux d'études)	52 573 €	DSIL exceptionnelle 2021 – Rénovation thermique des Bâtiments des collectivités territoriales (48,4 %)	224 520 €
Travaux de réhabilitation – Mairie de Chevenon	411 235,26 €	Programme EFFILOGIS - travaux (Rénovations de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés) (20,8 % des travaux)	96 526,61 €
Lot 1 – Gros œuvre Lot 2 – Couverture Zinguerie Lot 3 – Menuiseries Bois Lot 4 – Plâtrerie Peinture	119 113,34 € 72 707,88 € 53 675,30 € 71 037,93 €	AAP SIEEEN (Rénovation Energétique des Bâtiments Publics du SIEEEN – Travaux) (10,8 % des travaux)	50 000 €

Lot 5 – Carrelage Faïence	16 473,00 €		
Lot 6 – Sols souples	3 173,81 €		
Lot 7 - CVPS	47 970,00 €		
Lot 8 - Electricité	27 084,00 €		
		Commune de Chevenon (20 %)	92 761,65 €
TOTAL	463 808,26 €	TOTAL	463 808,26 €
	·		·

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de candidater à l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SIEEEN, phase TRAVAUX
- d'attester la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de l'Appel à Projet et s'engage à le respecter,
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- de s'engager à réaliser et financer les travaux dans un délai de 3 ans à compter de la date de notification de la convention d'attribution de l'aide.
- de s'engager à laisser le bénéfice de ses Certificats d'Economie d'Energie au SIEEEN, conformément au règlement de l'appel à projets.

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 14

CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE CHEVENON AU PROGRAMME EFFILOGIS « RENOVATIONS DE BATIMENTS PUBLICS A BASSE CONSOMMATION D'ENERGIE ET BIOSOURCES » — PHASE TRAVAUX. MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 13 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé la candidature au Programme EFFILOGIS « Rénovations de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés » dans le cadre du projet de réhabilitation de la mairie de Chevenon pour une aide financière accordée en **phase TRAVAUX**.

Dans le cadre de cette aide, il précise que si la Commune est désignée lauréate, elle peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 30% du montant HT du coût des travaux, plafonnée à 300 000 €.

Depuis le 13 décembre, la maîtrise d'œuvre a restitué l'analyse des offres et a permis d'attribuer les marchés aux entreprises retenues. Cette analyse révèle des différences dans les montants des lots. Il convient donc d'ajuster le plan de financement.

Il est proposé le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Honoraires (maîtrise d'œuvre + bureaux d'études)	52 573 €	DSIL exceptionnelle 2021 – Rénovation thermique des Bâtiments des collectivités territoriales (48,4 %)	224 520€
Travaux de réhabilitation – Mairie de Chevenon	411 235,26 €	Programme EFFILOGIS - travaux (Rénovations de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés) (20,8 % des travaux)	96 526,61 €
Lot 1 – Gros œuvre	119 113,34 €		
Lot 2 – Couverture Zinguerie Lot 3 – Menuiseries Bois	72 707,88 € 53 675,30 €	AAP SIEEEN (Rénovation Energétique des Bâtiments Publics du SIEEEN – Travaux) (10,8 % des travaux)	50 000 €
Lot 4 – Plâtrerie Peinture	71 037,93 €		
Lot 5 – Carrelage Faïence	16 473,00 €		
Lot 6 – Sols souples	3 173,81 €		
Lot 7 - CVPS	47 970,00 €		
Lot 8 - Electricité	27 084,00 €		
		Commune de Chevenon (20 %)	92 761,65 €
TOTAL	463 808,26 €	TOTAL	463 808,26 €

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à solliciter une aide au Programme EFFILOGIS « Rénovations de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés » PHASE TRAVAUX ;
- de s'engager à respecter à minima l'objectif de performance énergétique exigé par le règlement d'attribution lors de la conception du projet ;
- d'attester la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement du programme et s'engage à le respecter,
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 14

RETRAIT DELIBERATION 2021-58 DU 13 DECEMBRE 2021

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que Monsieur Le Préfet, lors de son contrôle de légalité, a demandé le retrait de la délibération n° 2021-58 concernant l'engagement des dépenses en investissement, et de procéder à nouveau au vote en modifiant les dépenses à engager au chapitre 23.

M. Le Maire propose au conseil municipal:

- de retirer la délibération n° 2021-58 relative à l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget ;
- de procéder à un nouveau vote.

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 14

PROJET ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNE

L'article L. 1612-1 du code des collectivités territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé – dépenses investissement 2021 – opération réelle sauf reports et hors chapitre 16 (Emprunts) :

Chapitre 20	24 272 €	x 25% =	6 068 €
Chapitre 21	46 368 €	x 25% =	11 592 €
Chapitre 23	95 475.41 €	x 25% =	23 868.85 €
Total	166 115 € 41	x 25% =	41 528.85 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal

de l'autoriser à faire application de cet article pour engager, liquider, mandater, dans la limite des crédits ci-dessus.

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 14

PROJET ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ASSAINISSEMENT

L'article L. 1612-1 du code des collectivités territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé – dépenses investissement 2021 – opération réelle sauf reports et hors chapitre 16 (Emprunts) :

Chapitre 21 8 538 € x 25% = 2 134.50 € Chapitre 23 27 134 € x 25% = 6 783.50 €

Total 35 672 € x 25% = 8 918 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal

de l'autoriser à faire application de cet article pour engager, liquider, mandater, dans la limite des crédits ci-dessus.

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 14

ADHESION AMRF

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à renouveler l'adhésion à l'AMRF (documents pratiques, juridiques par le journal mensuel
- + site internet communal...)
- d'inscrire cette dépense au budget 2022 (90€).

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 14

REHABILITATION MAIRIE

Le Maire indique que, provisoirement, le temps des travaux de réhabilitation, les locaux de la mairie seront transférés à compter du jeudi 10 février 2022, à la Maison des Associations – Place de l'Amitié.

Le maire demande au Conseil Municipal d'acter cette organisation :

- Mairie: Maison des Associations Place de l'Amitié;
- Boîte postale et coordonnées téléphoniques : inchangées
- Tenue des conseils municipaux : salle des fêtes Place de l'Amitié ;
- > Tenue des cérémonies de mariage : salle des fêtes Place de l'Amitié.

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 14

INFORMATIONS

- Bilan commission finances
- Compte-rendu réunion de chantier n°1 réhabilitation Mairie
- Ouverture du secrétariat au public :

Lundi 8h00 / 12h00
 Mardi 15h00 / 18h15
 Mercredi 8h00 / 11h15
 Vendredi 15h00 / 17h30

- Calendrier des commissions
- Fête de la musique 2022.

La séance est levée à 20h15